

# Conditions Générales de Garantie et de Service Après-Vente pour la gamme SecuriPhone® SKIPPLE

## 1. Période de garantie

La période de garantie est calculée à partir de la date de livraison au premier utilisateur final en tant que nouvel appareil ("période de garantie"). Un utilisateur final est exclusivement une personne physique ou morale qui acquiert ce produit pour sa propre utilisation et non dans un but de revente.

Garantie constructeur : 2 ans pour les vices de fabrication.

Garantie accessoires (ex. : batterie) : 6 mois.

## 2. Étendue de la garantie

La garantie couvre :

Réparation ou remplacement des pièces défectueuses, ou,

Échange de l'appareil par un produit présentant des caractéristiques et performances équivalentes, sans coût supplémentaire pour le client.

Les réparations ou remplacements effectués durant la période de garantie ne prolongent pas la durée initiale de cette garantie.

## 3. Garantie légale de conformité

Indépendamment de la garantie commerciale décrite ci-dessus, le client bénéficie des garanties légales prévues par le droit français :

Garantie légale de conformité (articles L. 217-3 et suivants du Code de la consommation) : valable 2 ans à compter de la délivrance du produit.

Garantie légale des vices cachés (articles 1641 et suivants du Code civil).

Pour toute question relative à ces garanties, contactez notre service client.

## 4. Procédure en cas de panne

En cas de panne, contactez notre service client :

Téléphone : 02 98 XX XX XX (jours ouvrés, du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00).

Courriel : skipple@skipple.fr

Pour bénéficier d'une prise en charge, le client devra fournir les informations suivantes :

Le numéro de dossier attribué par Skipple.

La facture d'achat de l'appareil.

Le numéro de série de l'appareil.

Toute réclamation ne comportant pas ces éléments ne pourra être traitée.

## 5. Conditions de retour atelier

Les frais d'expédition vers nos ateliers sont à la charge du client.

Le téléphone doit être soigneusement emballé, complet, dans son emballage d'origine, et envoyé à l'adresse suivante :

Skipple – 34 rue François LE ROY – 29000 QUIMPER.

Nous recommandons vivement l'utilisation d'un service de transporteur avec suivi et assurance pour éviter tout litige en cas de perte ou dommage durant le transport.

Tout appareil envoyé sans numéro de dossier restera à disposition du client dans nos locaux pendant un délai d'un mois. Passé ce délai, il sera détruit sans possibilité de recours.

Skipple décline toute responsabilité pour les dommages résultant d'un emballage inadéquat ou pour la perte durant le transport.

## 6. Exclusions de garantie

La garantie ne s'applique pas dans les cas suivants :

Dommages dus à des cas de force majeure (inondation, incendie, foudre, etc.) ou à des influences environnementales (humidité, poussière, températures extrêmes, chocs électriques, etc.).

Utilisation, stockage ou entretien non conforme aux instructions du fabricant.

Dommages causés par :

L'ouverture ou la réparation par des personnes ou services non autorisés par Skipple.

Une mauvaise manipulation, un logiciel ou une installation non conforme.

Des impacts mécaniques non causés par des vices cachés de transport.

Absence ou altération du numéro de série de l'appareil.

Non-conformité aux recommandations d'emballage pour le retour en atelier.

## 7. Réparations hors garantie

Si une ou plusieurs des exclusions mentionnées s'appliquent, Skipple se réserve le droit de facturer au client les frais de diagnostic, de réparation ou de remplacement. Un devis sera fourni avant toute intervention.

## 8. Limitations de responsabilité

Skipple ne saurait être tenu responsable de la perte d'usage de l'appareil ou des dommages consécutifs, indirects ou accessoires.

Toute responsabilité pour les dommages causés par un emballage inapproprié lors du retour du produit incombe exclusivement à l'expéditeur.

## 9. Modification de garantie

Le client reconnaît que la garantie associée à l'appareil est modifiable à tout moment à la discrétion du vendeur. Cependant, toute modification de la garantie ne pourra réduire les droits du client déjà acquis. Les modifications seront communiquées par écrit, et, si elles entraînent des frais supplémentaires, le client sera informé et devra accepter explicitement ces modifications avant leur mise en œuvre.

## 10. Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes conditions générales de garantie sont régies par le droit français. En cas de litige, la juridiction compétente sera celle dont dépend le siège social de Skipple, sauf disposition légale impérative contraire.

